



CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE SEANCE DU 25 JUIN 2026

NOTE DE SYNTHESE 2026-06-069

APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026 – BUDGET PRINCIPAL

Le budget supplémentaire 2026 permet de reprendre les résultats de l'exercice 2025, d'intégrer les restes à réaliser et d'ajuster les crédits du budget primitif en fonction des besoins constatés en cours d'année.

I. Objet du budget supplémentaire

Le budget supplémentaire remplit une double fonction :

1. Une fonction de reprise des résultats.

- reprise du résultat de fonctionnement après affectation ;
- reprise du résultat de la section d'investissement ;
- intégration des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement.

2. Une fonction d'ajustement des prévisions budgétaires.

Le budget primitif étant établi sur des hypothèses prévisionnelles, le budget supplémentaire permet :

- d'ajuster les dépenses et les recettes au regard de l'exécution budgétaire ;
- d'intégrer des dépenses et des recettes non prévues lors du vote du budget primitif ;
- d'inscrire de nouvelles opérations rendues nécessaires par l'évolution des besoins de la collectivité.

II. Vue d'ensemble du budget supplémentaire 2026

Le budget supplémentaire 2026 s'équilibre à hauteur de 2 394 123,86 € en section de fonctionnement et de 5 094 380,63 € en section d'investissement, en intégrant les résultats reportés de l'exercice 2025 ainsi que les restes à réaliser.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 394 123,86 €	2 394 123,86 €
Investissement	5 094 380,63 €	5 094 380,63 €
Total BS	7 488 504,49 €	7 488 504,49 €



III. Reprise des résultats de l'exercice 2025

A la suite de l'approbation du Compte financier unique 2025, le Conseil municipal a constaté un excédent de fonctionnement de 8 583 957,25 €.

Conformément aux règles budgétaires applicables aux collectivités territoriales, cet excédent doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

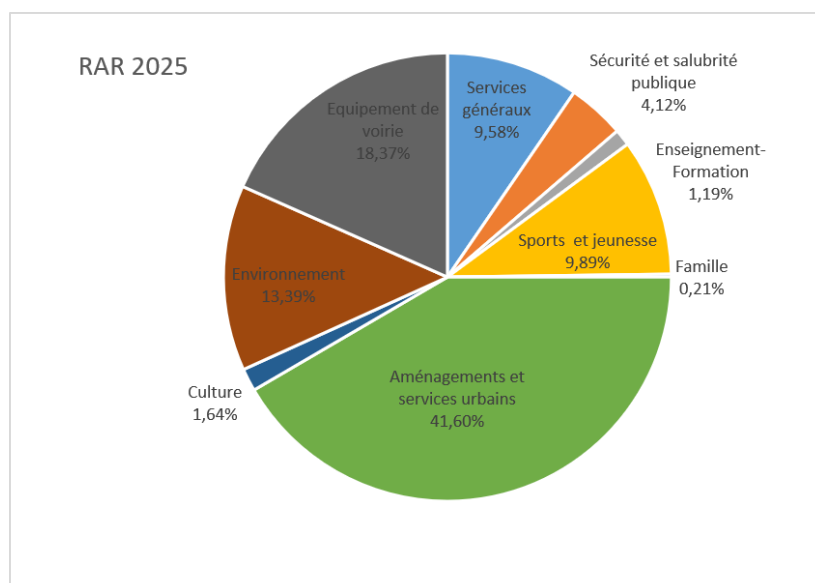
Le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 6 194 111,39 €. Il résulte :

- du déficit d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2025, soit 2 844 198,78 € ;
- du solde déficitaire des restes à réaliser, soit 3 349 912,61 €.

Après couverture de ce besoin de financement au titre de l'exercice 2025, le solde disponible de la section de fonctionnement réintégré au budget supplémentaire 2026 s'élève à 2 389 845,86 €.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement atteignent 3 890 745,85 €. Ils concernent principalement des opérations structurantes engagées par la Commune, notamment :

- l'acquisition de plusieurs parcelles pour 1,2 M€,
- les Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay (CPS) pour 0,8 M€,
- les maitrises d'œuvre pour la mise en accessibilité des bâtiments, pour la réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville et pour la rénovation du Centre de Loisirs, ainsi que pour le skate-park,
- les maitrises d'œuvre ou travaux de voirie : allée du Beau site, rue Eugénie Cordeau, rue Bas de La Ferme, rue Jacques Brel...
- les travaux d'extension et de refonte du système de la vidéoprotection,
- la modernisation de l'éclairage public de la voirie,
- le solde de la mission d'études pour la révision du plan local d'urbanisme (PLU),
- l'achat de projecteurs LED pour le Centre culturel Jacques Brel (CCJB),
- le solde de la création du terrain de football hybride,
- l'acquisition d'actions dans la société publique locale (SPL) L'Orme à Moineaux.





Les restes à réaliser en recettes d'investissement 2025, s'élèvent à 540 833,24 € et correspondent à des subventions :

LIBELLE	Montant reporté
SUBVENTION FIPD 2025 VIDEO PROTECTION	16 928,00 €
SUBVENTION 2025 "SOUTIEN A L'EQUIPEMENT EN VIDEOPROTECTION"	73 468,00 €
SUBV INFORMATISATION MEDIATHEQUE EX093967	4 000,00 €
SUBVENTION BUDGET PARTICIPATIF 2024 PLANTATIONS ARBRES	3 000,00 €
SUBVENTION AMENAGEMENT RUE MOULIN DE LA PLANCHE	8 337,00 €
SUBVENTION "ZERO PLASTIQUE" CCAS	58 855,64 €
SUBVENTION SKATEPARK	145 825,00 €
SUBV. BUDGET PARTICIPATIF 2025 LEDS CCJB EX095072	10 000,00 €
SUBV. BUDGET PARTICIPATIF 2025 LEDS TERRAIN TENNIS EX095073	10 000,00 €
SUBV. BUDGET PARTICIPATIF 2025 LEDS SALLE DANSE ASV EX095071	5 000,00 €
SUBV. BUDGET PARTICIPATIF 2025 PLANTATIONS "MON ARBRE A MOI" EX095371	4 000,00 €
SUBVENTION ACOMPTE + SOLDE COUR OASIS MATERNELLE CASSEAUX	71 151,00 €
SOLDE SUBVENTION SIC CPS SKATEPARK	38 336,80 €
SUBVENTION ACOMPTE + SOLDE COURS OASIS MATERNELLE CASSEAUX	21 663,00 €
SUBV. AESN COUR OASIS CH PERRAULT	24 100,00 €
SUBVENTION DSIL 2025 REMPLACEMENT SSI HOTEL DE VILLE	27 542,00 €
SUBVENTION DSIL 2023 ACOMPTE + SOLDE COUR OASIS MATERNELLE LA ROCHE	18 626,80 €
TOTAL	540 833,24 €

IV. Ajustement du budget primitif 2026

Recettes de fonctionnement

La notification fiscale de l'État (état n° 1259) indique un montant prévisionnel de recettes fiscales de 8 694 925 €. Par conséquent, les prévisions sont révisées à la baisse de 59 452 €.

Par ailleurs, le montant des allocations compensatrices est fixé à 543 373 € et l'imposition des pylônes à 189 354 €.

	BP 2026	Prévisions Etat MI-1259	A prévoir au BS 2026
Allocations compensatrices TF Bâti	495 000,00	541 541,00	46 541,00
Allocations compensatrices TF non Bâti	-	1 835,00	1 835,00
	495 000,00	543 376,00	48 376,00
Impositions sur les pylônes	180 000,00	189 354,00	9 354,00



Dépenses de fonctionnement

- L'inscription de crédits correspondant à une contribution volontaire de 1 € par habitant, destinée à permettre au SDIS de l'Essonne de disposer des moyens financiers nécessaires à l'exercice de ses missions.
- L'ouverture de crédits à hauteur de 38 106 € pour le versement d'un capital décès.
- L'ajustement des crédits relatifs au prélèvement SRU (solidarité et renouvellement urbain) à hauteur de 59 784 €, la notification reçue, majoration incluse, s'élevant à 409 783,54 €, contre 350 000 € inscrits au budget primitif.
- L'inscription d'un complément de crédits de 25 500 € afin de tenir compte de la délibération adoptée en avril relative aux indemnités des élus.
- Des ajustements de crédits destinés à l'entretien de la voirie (18 000 €) et des bâtiments communaux (10 000 €).
- L'inscription de 16 000 € correspondant à l'intervention du service de remplacement du CIG sur le poste de directeur des finances au cours du premier semestre 2026.
- Un complément de crédits de 4 000 € pour l'avenant au marché de maintenance de l'éclairage public, lié à l'augmentation du nombre de points lumineux gérés par la commune à la suite de la reprise de voiries en 2024.
- L'inscription de 9 620 € supplémentaires pour les actions de communication, comprenant la réalisation de deux vidéos ainsi que d'une plaquette dédiée à la prochaine saison culturelle.
- Un ajustement de 2 150 € des crédits affectés au contrat de maintenance d'un logiciel métier, en raison d'une revalorisation tarifaire plus importante qu'anticipée.
- Une dotation complémentaire de 3 000 € pour une prestation d'assistance relative à un logiciel métier.

Dépenses d'investissement

- Des ajustements de crédits sont proposés pour plusieurs opérations d'investissement structurantes de la commune, avec une augmentation de 150 000 € pour les travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville, une diminution de 50 000 € des crédits prévus pour les travaux du self de l'école de la Roche, une réduction de 2 000 000 € des crédits affectés à la construction du nouveau centre technique municipal, une baisse de 100 000 € des crédits destinés aux travaux du centre de loisirs, ainsi qu'une majoration de 50 000 € pour la rénovation d'une passerelle.
- Des crédits complémentaires sont inscrits afin de financer plusieurs travaux de rénovation ou de réparation non prévus au budget primitif 2026, notamment la mise aux normes du terrain synthétique (21 295 €), le remplacement de la résistance de la chaudière du centre de loisirs (15 600 €),.
- L'acquisition de quatre places de stationnement nécessite l'inscription de crédits à hauteur de 2 825 €.
- Des crédits de 52 000 € sont ouverts afin de réaliser les travaux de démolition de la maison située rue de la Fontaine de l'Yvette.
- Les crédits non engagés à la clôture de l'exercice 2025 au titre du budget participatif sont réinscrits afin de permettre la réalisation des projets lauréats, pour un montant de 25 000 €.



- Une enveloppe de 30 000 € est prévue pour la réalisation d'un dossier technique amiante (DTA) portant sur l'ensemble des bâtiments communaux.
- Des crédits supplémentaires sont inscrits afin de financer diverses acquisitions dans les services et équipements municipaux, notamment 40 000 € pour des dispositifs rafraichissants dans les écoles, 6 582 € pour les crèches et multi-accueils, 5 100 € pour l'acquisition d'une console son, 5 000 € pour l'achat d'un photobooth et 9 000 € pour des panneaux de chantier...

V. Récapitulatif du budget supplémentaire 2026

Le budget supplémentaire 2026 s'équilibre à 7 488 504,49 €, dont 2 394 123,86 € en fonctionnement et 5 094 380,63 € en investissement. Il intègre la reprise des résultats de l'exercice 2025, les restes à réaliser ainsi que les ajustements nécessaires à la poursuite des actions et projets de la collectivité.

Les mesures proposées permettent de porter l'autofinancement à 3 315 991,86 €, soit une augmentation de 2 179 437,86 € par rapport au budget primitif.

Corrélativement, le recours à l'emprunt est réduit de 3 905 127,86 €, ramenant l'emprunt d'équilibre à 1 838 413,14 €.

Le Conseil municipal est ainsi invité à adopter le budget supplémentaire 2026 du budget principal.